

COMMUNIQUE APPEA du 24 octobre 2025

A la suite de la publication de l'article intitulé « le grand patron veut sauver l'abbaye de l'Etoile » (Nouvelle République du 23 octobre 2025) l'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny (APPEA) s'étonne que seule l'option de la vente de cet élément majeur du patrimoine d'Archigny soit retenue, d'autant qu'on apprend que ce ne sont pas seulement les bâtiments qui intéressent M. Roux de Bézieux mais également les terres qui sont autour.

Pourquoi ne pas proposer à cet investisseur d'effectuer un don (défiscalisable) à hauteur des travaux de restauration à réaliser au bénéfice de la collectivité propriétaire (Municipalité d'Archigny) ou de l'Association gestionnaire (Association de Sauvegarde de l'Abbaye de l'Etoile) ? Un tel geste permettrait à coup sûr de contenter tous les acteurs et serait perçu comme une véritable œuvre de mécénat plutôt que comme une simple opération immobilière.